



Appel unitaire

Languedoc-Roussillon

**CGT Spectacle, CIP-LR – Culture en danger, SYNAVI,
SMA, SUD Culture, Fédération des Arts de la rue
LE GOUVERNEMENT NE DOIT PAS AGRÉER
L'ACCORD
SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE.**

Le 22 mars a été conclu un nouvel accord sur les règles relatives à l'assurance chômage. Cet accord ne met pas uniquement en péril le milieu du spectacle mais aussi les intérimaires, les salariés en emploi court et les CDD. Une population qui représente 80 % des embauches actuelles.

Aujourd'hui déjà, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé, cet accord va encore aggraver la situation.

Le MEDEF continue à prendre de l'argent là où il y en a le moins : les économies annoncées sont faibles et pèsent sur le dos des plus précaires. Les chiffres du MEDEF de la Cgpm et de l'Upa sont des mensonges et de la désinformation.

Les derniers chiffres communiqués par la Cour des Comptes sont ceux de 2011 dont le solde UNEDIC est pour les CDD du régime général - 5,592 Milliards €, pour les Intérimaires (annexe 4) - 1,464 Milliard € et pour les Annexes 8 et 10 des salariés intermittents du spectacle ce solde est de - 1,011 Milliard €.

Si l'on déduit ce que les salariés intermittents percevraient s'ils étaient intégrés au régime général, soit 700 000 millions d'€, le solde à considérer s'élève à moins de 320 millions d'€. Impact dérisoire sur le résultat de la caisse de l'UNEDIC.

Ce régime spécifique aux salariés du spectacle n'est ni plus favorable, ni plus coûteux que le régime général d'assurance chômage. Il est simplement plus adapté à des conditions d'emploi aléatoires et des successions de contrats souvent très courts. Comme sur l'ensemble des chômeurs, seul un intermittent sur deux est indemnisé. Ils représentent 3,5% des chômeurs indemnisés et 3,2% des allocations versées.

Aujourd'hui Le MEDEF impose sa loi pour faire des économies sur le dos des chômeurs et demain casser le principe de la solidarité interprofessionnelle.

Que ce soit sur le régime général, l'annexe 4 des intérimaires ou les annexes 8 et 10 des intermittents du spectacle, aucune des propositions alternatives n'ont été étudiées, évaluées ou débattues.

Sur le régime spécifique des intermittents du spectacle, l'accord reprend les dispositifs de 2003 et les aggrave.

Sur les annexes 8 et 10, le projet porte depuis 2003 par le Comité de suivi de l'Assemblée Nationale, réunissant parlementaires de tous bords, syndicats représentatifs et représentants de la profession (salariés et employeurs), n'a toujours pas été pris en compte. Or, il est avéré que les dispositions de ces propositions aboutiraient à un système moins coûteux et plus équitable.

Comment un gouvernement peut-il faire si peu de cas du travail des parlementaires ?

Nous ne nous satisferons pas de négociations de couloir supplémentaires arbitrées par le Medef.

Nous interpellons le gouvernement et en particulier le nouveau Ministre du Travail, François Rebsamen, signataire de la tribune du Comité de suivi un mois avant son entrée au gouvernement pour que ce texte ne soit pas agréé.

Encore une fois, il ne s'agit pas seulement de défendre le spectacle et la culture, mais aussi la protection sociale de tous basée sur la solidarité.

À Montpellier, le lundi 5 mai : appel à action rdv 10h00 café tabac de l'Esplanade & Assemblée Générale Unitaire 14h00 Théâtre des Treize Vents –Domaine de Grammont

**Ce que nous défendons,
nous le défendons pour tous.**